

MINUTE NO 6518

DÉCLARATION DE
TRANSMISSION

Déclaration de transmission

L'AN DEUX MILLE SIX, ce quatre mai

DEVANT Me Michèle VALLÉE, notaire exerçant à Montréal, province de Québec, Canada.

COMPARAÏT

Claude-Lise RICHER, retraitée, résidant au 1655, avenue Lajoie, en la ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, province de Québec, H2V 1R8 Canada;

Michelle-Andrée MONAST, retraitée, résidant au 1655, avenue Lajoie, en la ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, province de Québec, H2V 1R8 ;

Agissant en leur qualité de liquidatrices successorales à la succession de Jean Elizabeth McFARLANE.

Ci-après appelées : « Le LIQUIDATEUR » ;

LESQUELLES, conformément à l'article 2999 du Code civil du Québec, déclarent ce qui suit:

1. Que Jean Elizabeth McFARLANE (la « Défunte »), en son vivant retraitée, domiciliée au 275, avenue Brittany, Montréal, Québec, est décédée le premier mars deux mille six (1er mars 2006), à Montréal.
2. Que la défunte était née le vingt-cinq juin mil neuf cent quatorze (25 juin 1914), à Montréal.
3. Que la défunte avait la nationalité canadienne.
4. Que la défunte était veuve, en premières noces, non remariée de feu George MORTON, décédé le 10 septembre 1952.
5. Que la succession est de nature testamentaire, la défunte ayant laissé un dernier testament, non-modifié ni révoqué, reçu devant Me Michèle Vallée, notaire, le dix-huit octobre deux mille (18 octobre 2000) sous le numéro 4828 de ses minutes.
6. Aux termes de ce testament, la défunte a institué sa sœur Sheila MCFARLANE sa légataire universelle.
7. Ladite Sheila MCFARLANE est décédée à Montréal le vingt-sept octobre deux mille (27 octobre 2000).
8. Considérant ce prédécès, la défunte a légué à titre particulier à la Ville d'Outremont, aujourd'hui connue sous le nom de Ville de Montréal, Arrondissement d'Outremont, l'immeuble ci-après désigné, dans les termes suivants :

" I give and bequeath my immovable property situated at 686, Rockland Avenue, in Outremont, province of Québec, to the City of Outremont.

If the City of Outremont uses the house to make a museum, I want them to name it the "HOLMES AND MCFARLANE MUSEUM" and if the City of Outremont uses the garden to make a public garden, I want them to name it the "HOLMES AND

MCFARLANE GARDEN".

7. Parmi les biens qui composent la succession de Jean Elizabeth McFARLANE, se trouve l'immeuble ci-après désigné:

DÉSIGNATION

Un immeuble ayant front sur l'avenue Rockland à Outremont, connu et désigné comme étant le lot numéro UN MILLION TROIS CENT CINQUANTE-DEUX MILLE CINQ CENT VINGT-NEUF (1 352 529) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Montréal.

Avec toutes les constructions y érigées et notamment celle portant le numéro 686, avenue Rockland à Outremont, province de Québec, H2V 2Z3.

STIPULATION D'INSAISSABILITÉ

Le testament ci-dessus relaté comprend une clause d'insaisissabilité qui se lit comme suit:

"All the property bequeathed by me or that which may subsequently represent it, and the fruits and revenues arising therefrom, are bequeathed as alimentary support and shall be exempt from seizure for any debt of my legatees, unless such legatees waives such exemption in whole or in part."

EN CONSÉQUENCE de ce legs à titre particulier, l'immeuble ci-dessus est dévolu à:

La Ville d'Outremont, aujourd'hui connue sous le nom de la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, corporation municipale dûment constituée en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, L.R.Q., chapitre C-11.4, dont le bureau d'arrondissement est situé au 543 chemin de la Côte-Sainte-Catherine, à Montréal, province de Québec, H2V 4R2, en pleine propriété.

**MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI
CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIERES**

Les comparantes font les déclarations suivantes:

1.- Les nom, prénom et adresse de la résidence principale du cédant sont les suivants:

Succession Jean Elizabeth McFARLANE, a/s Claude-Lise RICHER, 1655, avenue Lajoie à Montréal, arrondissement d'Outremont, Québec, H2V 1R8.

2.- Les nom, prénom et adresse de la résidence principale du cessionnaire sont les suivants:

Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, a/s Me Mario Gerbeau, 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, à Montréal, province de Québec, H2V 4R2.

- 3.- L'immeuble faisant l'objet du présent transfert est situé en la Ville de Montréal.
- 4.- Aucune contrepartie pour le transfert de l'immeuble n'a été stipulée ni fournie;
5. Le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation est de SEPT CENT CINQUANTE-NEUF MILLE HUIT CENTS DOLLARS (759 800,00\$ \$).
6. Le montant du droit de mutation est de NEUF MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT DOLLARS (9 897,00\$ \$).
7. L'immeuble visé par le transfert est un immeuble corporel seulement et qu'il ne comprend pas de meubles visés à l'article 1.0.1 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières.
8. Il y a exonération du paiement du droit de mutation puisque le cessionnaire est un organisme public au sens de l'article 17a) de ladite Loi;

DONT ACTE à Montréal, sous le numéro SIX MILLE CINQ CENT DIX-HUIT
 (6518-----) des minutes du notaire soussignée.

LECTURE FAITE, les Comparantes signent en présence du notaire
 soussignée.

Claude Lise Richer

Claude-Lise RICHER

Michelle-Andrée Monast

Michelle-Andrée MONAST

Cécile Vallée notaire

Me Michèle VALLÉE, notaire

Réf. 06-V0058-025A

COPIE CONFORME À LA MINUTE DEMEURÉE EN MON ÉTUDE

Cécile Vallée notaire